**Règlement Bois de l’UE – Formation des formateurs**

**Activité 4 – présentation d’exposés par les participants**

Il est demandé aux participants de préparer et de présenter de courts exposés sur les sujets suivants relatifs au Règlement Bois de l’UE :

* Champ d’application du produit, champ géographique, exigences
* Organisations de contrôle
* Autorités compétentes et sanctions
* Rôle de la certification et de la vérification de la légalité

Il est également demandé aux participants de présenter de courts exposés sur la certification de la chaîne d’approvisionnement et de la chaîne de contrôle (CdC).

* Élément source forestière de la chaîne d’approvisionnement en bois
* Élément traçabilité de la chaîne d’approvisionnement en bois + types de vérification
* Qu’est-ce que la chaîne de contrôle (CdC) et quels sont les deux éléments d’une CdC complète
* Méthodologies de la CdC

Cette activité a pour objet de donner à chaque participant l’occasion de s’entraîner à présenter un exposé et de voir s’il comprend bien les notions qu’il vient d’acquérir.

Chaque exposé doit durer de cinq à dix minutes. Les participants disposent de 30 minutes pour le préparer. Ils peuvent utiliser les diapositives de présentation existantes et les modifier si nécessaire. Veuillez utiliser le formulaire de commentaires fourni pour commenter les exposés présentés par les participants.